

Wilfrid Geiller Directeur-adjoint pour la DSDP

intervenant le 1 octobre

Pierre Sallenave Directeur général de l'ANRU

L'espace public au cœur du renouvellement urbain

Contribution de l'ANRU

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) contribue dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) et du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) à la requalification et au renouvellement de quartiers de ville sur l'ensemble du territoire national (quartiers prioritaires de la politique de la ville et centres anciens dégradés). La dynamique engagée en 2003 s'est vue confortée par la loi du 21 février 2014 qui confie à l'Agence la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur la période 2014-2024, dans le cadre des futurs contrats de ville.

Les programmes portés par l'ANRU s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la politique de la ville et visent ainsi la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants. En favorisant le renouvellement de la ville sur elle-même, ils contribuent à relever les défis auxquels sont confrontées les villes d'aujourd'hui : défi de la cohésion urbaine et sociale, préservation de l'environnement, lutte contre l'étalement urbain, développement économique des territoires... Les projets que soutient l'ANRU constituent en effet une opportunité pour contribuer à produire la ville durable.

Réussir la qualité urbaine, architecturale et paysagère des quartiers a été l'un des objectifs fondamentaux du PNRU, poursuivi dans le cadre du NPNRU. L'amélioration du cadre de vie des habitants et plus généralement de la qualité de vie, représentent des facteurs d'attractivité des quartiers mais aussi de leur positionnement dans la ville.

Dans cette perspective, l'ANRU et ses délégations territoriales se sont attachées à s'assurer, sur la durée, de la qualité de la conception et de la réalisation des espaces publics dans les projets de rénovation urbaine. Il s'agit en effet d'un fort enjeu pour ces quartiers, notamment les grands ensembles, dont les espaces publics, certes généreux, étaient souvent déqualifiés.

En favorisant les lieux de convivialité et en renforçant le sentiment de tranquillité, le traitement des espaces publics est un levier pour atteindre les objectifs de mixité sociale et d'amélioration des conditions de vie des habitants. Les projets de rénovation urbaine se sont par ailleurs attachés à réduire les coupures urbaines, à améliorer les continuités et à rendre plus lisibles les espaces (et leurs statuts), notamment par un traitement différencié des espaces publics/privés/semi-publics...

L'ANRU a été particulièrement vigilante à la prise en compte des usages dans la conception des aménagements, à la clarification du foncier et à l'anticipation de la gestion des espaces publics et résidentialisés. En effet, elle a imposé que des conventions de gestion urbaine de proximité soient signées puis appliquées sur chacun des quartiers concernés par le PNRU ; la pérennisation des investissements (conséquents) apparaissant comme un enjeu majeur, notamment afin de maintenir

une réelle qualité du cadre de vie pour les habitants équivalente à celle des autres quartiers de la ville.

Consciente que la qualité urbaine se construit en fonction des atouts et contraintes des sites, l'ANRU et ses partenaires ont insisté sur l'importance de la qualité du processus de travail permettant de concevoir et de mettre en œuvre des espaces publics de qualité.

Afin de mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs sur cet enjeu, l'ANRU a, à cet effet, organisé les « rendez-vous de la rénovation urbaine et de l'urbanisme durableS » en 2009 puis un appel à contribution en 2011 sur le thème « qualité urbaine, architecturale et paysagère ». Les réponses à cet appel à contribution ont pu illustrer la richesse et la diversité des réponses développées dans les projets pour construire une qualité urbaine adaptée aux enjeux locaux. De multiples démarches sont mises en place pour produire cette qualité, de la conception du projet, à la mise en gestion des réalisations, avec un souci constant de participation et d'adhésion des habitants.

L'Agence a également pu mobiliser son pôle d'appui opérationnel pour accompagner certains sites tant sur les enjeux de conception que de gestion des espaces publics. En outre, des formations ont pu être initiées sur ces thèmes.

Enfin, produire la qualité urbaine, architecturale et paysagère exige de conjuguer, sous l'impulsion et le pilotage des élus, les compétences et l'expertise complémentaires des urbanistes, concepteurs et coordonnateur des projets urbains, des maîtres d'ouvrage, des architectes, des paysagistes, des gestionnaires et des usagers du quartier. L'ANRU s'attachera donc dans le cadre du NPNRU à accompagner financièrement la mobilisation de ces expertises par les porteurs de projets et les différents maîtres d'ouvrage, y compris en matière de co-construction des projets avec les habitants et l'ensemble des usagers d'un quartier.